

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL  
16 FÉVRIER 2011**

MERCREDI, le seizième jour du mois de février deux mille onze (16 février 2011), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de VINGT HEURES (20 h), à laquelle sont présents :

Monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice;  
Monsieur Denis Langlois, représentant de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;  
Monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain;  
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse;  
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;  
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan;  
Monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas;  
Monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau.

**ABSENTS**

Monsieur Yvon Lafond, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade;  
Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain.

**ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION**

Monsieur Pierre St-Onge, directeur général.

2011-02-009

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré et ajoutant le point 13a. Comité du 10<sup>e</sup> anniversaire de fondation de la MRC des Chenaux.

**ORDRE DU JOUR**

1. Prière;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2011;
4. Gestion du personnel;
5. Finances, matériel, équipement et bâtisse :
  - a. Liste des chèques émis;
  - b. Rapport financier non vérifié;
  - c. Dossier du garage pour l'hygiène du milieu;
  - d. Vente d'équipement;
  - e. Entente avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
  - f. Politique d'acquisition d'œuvres d'art;

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

6. Aménagement du territoire :
  - a. Conformité de règlement(s) municipal(aux) - Sainte-Anne-de-la-Pérade;
  - b. Cours d'eau;
  - c. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
  - d. Statistiques - Programmes d'habitation;
7. Rapports :
  - a. Représentant(s) à la RGMRM;
  - b. Président du comité de sécurité publique;
  - c. Agente de développement culturel - Rapport de janvier 2011;
  - d. Activités du CLD de la MRC des Chenaux;
  - e. Coordonnatrice de la politique familiale;
8. Pacte rural :
  - a. Enveloppe régulière;
  - b. Enveloppe dédiée - Saint-Maurice;
9. Demande(s) d'appui ou autre :
  - a. Défense Nationale (Manœuvres militaires à Saint-Prospere-de-Champlain - 2);
  - b. Demande à la CPTAQ - RGMRM;
  - c. MRC des Pays d'en-Haut - Programme d'aide financière aux MRC;
10. Correspondance déposée;
11. Accusés de réception;
12. Pour votre information;
13. Autres sujets qui pourront se présenter sous réserve de l'article 148.1 du Code municipal du Québec :
  - a. Comité du 10<sup>e</sup> anniversaire de fondation de la MRC des Chenaux;
14. Période de questions;
15. Clôture de la séance.

Adoptée.

2011-02-010

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 JANVIER 2011**

Il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion de ce conseil tenue le 19 janvier 2011.

Adoptée.

**4. GESTION DU PERSONNEL**

Aucun point n'est à l'ordre du jour.

**5. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSE**

2011-02-011

**5a. ADOPTION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS**

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéros 5303 à 5371 au 16 février 2011 totalisant 357 474,13 \$.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

5b. **RAPPORT FINANCIER NON VÉRIFIÉ**

Le directeur général dépose des états financiers non vérifiés pour l'exercice 2010. Il est prévu un excédent des revenus sur les dépenses de l'ordre de 37 227 \$, toutes activités confondues.

2011-02-012

5c. **DOSSIER DU GARAGE POUR L'HYGIÈNE DU MILIEU - MANDAT À UN INGÉNIEUR**

Considérant que la municipalité régionale de comté des Chenaux a lancé un appel d'offres en vue de faire réaliser la fourniture et l'installation d'un garage préfabriqué pour les véhicules de son service d'hygiène du milieu;

Considérant que le cahier des charges de cet appel d'offres ne tient pas compte de la construction des fondations, de la dalle de béton ni de l'électricité et de la plomberie;

Considérant que ces exclusions seront réalisées par des entrepreneurs différents mandatés directement par le personnel de la MRC;

Considérant que des plans d'ingénieur doivent être réalisés et qu'à cette fin monsieur Gilles Audet a soumis une proposition d'honoraires;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Alain Guillemette, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux mandate monsieur Gilles Audet, ingénieur, suivant les termes de sa proposition d'honoraires, reçue le 13 février 2011, par courrier électronique.

Adoptée.

2011-02-013

5d. **VENTE DE FILIÈRES MOBILES À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAURICE**

Considérant que le système classement de marque Montel n'est plus utilisé par le service d'évaluation foncière depuis la numérisation des dossiers;

Considérant que suite à une invitation expédiée aux municipalités en vue de recevoir, avant le 31 janvier 2011, des offres d'achat pour ce système de classement, seule la municipalité de Saint-Maurice a manifesté son intérêt;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux accepte l'offre de la municipalité de Saint-Maurice qui propose 3000 \$ pour l'acquisition complète du système de classement mobile Montel, tel qu'en fait foi le contenu d'une lettre signée par la directrice générale, madame Andrée Neault, en date du 27 janvier 2011.

Adoptée.

2011-02-014

5e. **ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE**

Considérant qu'une entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités a été signé le 27 avril 2006 et est valide jusqu'en 2013;

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que l'article 1.2.6 de cette entente indique le maintien d'une enveloppe de 3,2 M \$ par année pour la durée de l'entente pour le programme d'aide financière aux MRC;

Considérant que l'article 2.7 de cette entente prévoit également qu'un montant de 6 M \$ par année est reconduit pour la durée de l'entente pour le financement du programme d'aide aux MRC;

Considérant que désormais le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire exige la signature d'une entente, d'une durée de trois ans, avec chacune des MRC du Québec afin de satisfaire l'article 21 de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q.c. A-6.001):

"21. Un engagement financier ne peut être pris et n'est valide que s'il existe, sur un crédit, un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement dans l'année financière au cours de laquelle il est pris. De plus, l'exécution des obligations découlant d'un engagement financier, dans une année financière subséquente à celle où il est pris, est subordonnée à l'existence, sur un crédit, d'un solde disponible suffisant pour imputer la dépense qui en découle. Ces dispositions s'appliquent également à un engagement financier relatif à un investissement à l'égard de l'imputation de son coût."

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batican, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu :

1. Que le préambule de la présente en fasse partie intégrante;
2. Que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux accepte le contenu du modèle préliminaire de l'entente de gestion présenté par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
3. Que le conseil de la MRC des Chenaux s'engage à :
  - Établir des attentes et à se fixer des objectifs avec un échéancier pour les réaliser. Une copie des attentes, objectifs et échéanciers est incluse en annexe 1 et fait partie intégrante de la présente ainsi que de l'entente de gestion;
  - Fournir annuellement au ministre dans les trois mois de la date d'anniversaire de la signature de l'entente de gestion, un rapport sur l'état d'avancement et de réalisation des attentes;
  - En concertation avec le ministre, réviser les attentes ou en établir de nouvelles.

Il est également résolu :

1. Que le directeur général, monsieur Pierre St-Onge, soit et est, par la présente, désigné comme représentant de la municipalité régionale de comté des Chenaux aux fins de l'exécution de ses engagements dans le cadre de ladite entente de gestion;
2. Que le préfet, monsieur Gérard Bruneau, soit et est, par la présente, autorisé à apposer sa signature à l'entente pour et au nom de la municipalité régionale de comté des Chenaux.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2011-02-015

**5f. POLITIQUE D'ACQUISITION D'OEUVRES D'ART**

Considérant que la MRC des Chenaux s'est dotée d'une Politique culturelle en 2006;

Considérant que le plan d'action culturel 2011-2013 a été adopté par le conseil de la MRC des Chenaux le 20 octobre 2010;

Considérant que madame Marie-Pier Lemaire, agente de développement culturel, est mandatée pour la mise en œuvre de ce plan d'action culturel;

Considérant que l'élaboration d'une politique d'acquisition d'œuvres d'art fait partie intégrante du plan d'action culturel 2011-2013;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux adopte la politique d'acquisition d'œuvres d'art de la MRC des Chenaux telle que préparée et présentée par madame Marie-Pier Lemaire et que son contenu fasse partie intégrante de la présente come s'il était ici au long reproduit.

Adoptée.

**6. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

2011-02-016

**6a. CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2010-296 DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont les résultats révèlent qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement de zonage numéro 2010-296 de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Adoptée.

**6b. COURS D'EAU**

Aucun dossier n'est présenté.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

6c. **MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS**

Les membres du conseil prennent connaissance des rapports des demandes d'autorisation et des autorisations données, produits par le MDDEP pour les mois de novembre et décembre 2010.

6d. **STATISTIQUES - PROGRAMMES D'HABITATION**

Un rapport détaillant par municipalité le nombre de dossiers traités dans le cadre du programme RénoVillage est déposé. Au cours de l'année 2010, 33 dossiers générant 496 629 \$ d'investissement supportés par 295 681 \$ d'aide financière.

7. **RAPPORTS**

7a. **REPRÉSENTANTS À LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

Messieurs Pierre Bouchard et Jean-Robert Barnes informent le conseil sur les dernières activités de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie. Il est notamment question des projets de fusion des deux sites (Champlain et Saint-Étienne-des-Grès) et de construction d'une nouvelle route de service.

7b. **PRÉSIDENT DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Le président, monsieur Christian Fortin, rappelle qu'une proposition de modification réglementaire portant sur le quantum des amendes prévues dans les règlements appliqués par la Sûreté du Québec a été transmis aux municipalités desservies par le poste de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

7c. **AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL**

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport du mois de janvier 2010 produit par l'agente de développement culturel, madame Marie-Pier Lemaire.

7d. **ACTIVITÉS DU CLD DE LA MRC DES CHENAUX**

Un rapport des activités pour le mois de janvier a été transmis aux membres au conseil.

7e. **COORDONNATRICE DE LA POLITIQUE FAMILIALE**

Aucun rapport n'est fourni.

8. **PACTE RURAL**

8a. **ENVELOPPE RÉGULIÈRE**

Aucun dossier n'est présenté.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2011-02-017

**8b. ENVELOPPE DÉDIÉE - MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAURICE**

Considérant que suivant le plan de travail modifié destiné à la gestion de l'enveloppe provenant du Pacte rural de 2007 à 2014, un montant de 10 000 \$ par année plus deux dollars par habitant est dédié à chacune des municipalités du territoire pour la réalisation de projets apportant une valeur ajoutée à la qualité de vie de leurs citoyens;

Considérant que les projets à réaliser ne doivent pas être compris dans les opérations courantes des municipalités, tels que des travaux de voirie, d'aqueduc ou d'égouts;

Considérant que pour avoir droit à cette aide financière, toute municipalité doit confirmer dans sa demande un engagement d'au moins 1000 \$ pour les premiers 5000 \$ et de 1000 \$ pour chacun des 1000 \$ additionnels jusqu'à concurrence d'un maximum de cinq (5);

Considérant que les projets doivent être acheminés directement au conseil de la MRC des Chenaux à l'aide du formulaire prévu à cet effet;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve le projet suivant :

Municipalité	Projet	Coût total	Subvention
Saint-Maurice (2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012)	Aménagement de la bibliothèque	105 505 \$	40 730 \$

- 1- Que le montant ainsi autorisé soit versé de la manière suivante :
  - 70 % à la signature du protocole requis pour 2009-2010 et 2010-2011;
  - 70 % de l'enveloppe **2011-2012** lorsque le montant reçu du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
  - 30 % suite à la réception d'un rapport final.
- 2- Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis.

Adoptée.

**9. DEMANDES D'APPUI**

2011-02-018

**9a. DÉFENSE NATIONALE (MANŒUVRES MILITAIRES À SAINT-PROSPER-DE-CHAMPLAIN)**

Considérant que le Commandant par intérim, Major Stephan Leblanc, du 12<sup>e</sup> Régiment blindé du Canada, une unité de la Première Réserve basée à Trois-Rivières, a adressé une demande, le 10 décembre dernier, en vue d'effectuer des manœuvres militaires de basse intensité sur le territoire de notre MRC du 25 au 26 février 2011;

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que cet exercice regroupera une dizaine de militaires et visera la pratique de techniques de survie en conditions hivernales;

Considérant que l'entraînement s'effectuera en totalité à Saint-Prospér-de-Champlain, sur un terrain civil, gracieusement rendu disponible;

Considérant que du 11 au 13 février dernier une quarantaine de militaires ont réalisé des pratiques de techniques de survie en conditions hivernales;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux accorde l'autorisation demandée pour l'exercice du 25 au 26 février 2011 et ratifie celle donnée par le directeur général à l'égard de la pratique du 11 au 13 février dernier.

Adoptée.

2011-02-019

9b. **DEMANDE D'AUTORISATION PRÉSENTÉE PAR LA RGMRM À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC CONCERNANT LE LIEU D'ENFOUISSEMENT DE CHAMPLAIN**

Considérant que le lieu d'enfouissement sanitaire de Champlain a été aménagé suite à une autorisation émise par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (ci-après «la CPTAQ») (dossier 3206D-036175);

Considérant que le lieu d'enfouissement a été agrandi sous forme de lieu d'enfouissement imperméable sur les mêmes lots et des lots contigus, avec l'autorisation du ministre de l'Environnement;

Considérant l'évolution des activités d'enfouissement ainsi que les obligations et les normes découlant des différentes autorisations émises par le ministre de l'Environnement et le nouveau *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles*;

Considérant que la CPTAQ a rendu des décisions dans les dossiers 355223 (Nutra) et 365272 (Garage de la MRC des Chenaux) pour des usages en lien avec le site d'enfouissement;

Considérant que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie entend présenter une demande à la CPTAQ pour préciser et, au besoin, compléter les autorisations déjà émises pour permettre l'établissement et l'exploitation du lieu d'enfouissement avec ses constructions et équipements accessoires (zone tampon, chemin d'accès, garage, balance, système de captage et de traitement des eaux et des biogaz ainsi que tout autre construction ou aménagement requis par les autorisations du ministre de l'Environnement et/ou la *Loi sur la qualité de l'Environnement* et ses règlements) sur l'ensemble des lots formant le site d'enfouissement à Champlain, à savoir une superficie de 89,33799 hectares circonscrite sur l'ortho-image préparée par Jocelyn Mc Clure le 28 septembre 2010;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain, et résolu unanimement :

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

1. Que la MRC des Chenaux appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ à être présentée par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie afin de préciser et, au besoin, compléter les autorisations déjà émises pour permettre l'établissement et l'exploitation du lieu d'enfouissement avec ses constructions et équipements accessoires sur l'ensemble des lots formant le site d'enfouissement se trouvant à Champlain, à savoir une superficie de 89,33799 hectares décrite sur l'ortho-image préparée par Jocelyn Mc Clure le 28 septembre 2010;
2. Que, compte-tenu de la nature particulière de la demande, il n'existe pas d'espace approprié disponible ailleurs sur le territoire de la MRC et hors de la zone agricole pour satisfaire la demande ni de site de moindre impact;
3. Que les municipalités membres de la Régie et utilisant le site de Champlain ont investi des sommes très importantes pour son établissement et son agrandissement sous forme de lieu d'enfouissement technique;
4. Que la demande est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire);
5. Que, dans la mesure où l'orientation préliminaire à être rendue par la CPTAQ est conforme à la demande de la Régie, la MRC des Chenaux renonce aux délais prévus par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* pour présenter ses observations ainsi qu'à la tenue d'une rencontre publique;
6. Que, dans la mesure où la décision à être rendue par la CPTAQ est conforme à la demande de la Régie, la MRC des Chenaux renonce à en appeler de cette décision devant le Tribunal administratif du Québec, de manière à ce que la décision devienne exécutoire dans les meilleurs délais.

Adoptée.

2011-02-020

9c. **MRC DES PAYS-D'EN-HAUT - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU FONCTIONNEMENT DES MRC**

Considérant la signature d'une « *Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités pour les années 2007-2013* »;

Considérant que le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut demande un appui relativement aux exigences du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en lien avec de nouvelles ententes de gestion devant être signées avec les MRC du Québec pour les années 2011 à 2013 inclusivement;

Considérant qu'au soutien de cette demande d'appui, la MRC des Pays-d'en-Haut souligne que le MAMROT veut qu'on ne tienne compte, concernant nos responsabilités, que des lois relevant de ce ministère, alors que le fonctionnement général d'une MRC se fait en fonction de bien d'autres lois provenant d'autres ministères;

Considérant qu'une MRC peut se qualifier, entre autres, pour les activités d'élaboration d'un énoncé de vision stratégique (mais uniquement pour les

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

MRC dont le schéma d'aménagement révisé est entré en vigueur avant décembre 2002) et de révision de son schéma d'aménagement (que le projet de loi qui remplacera la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* actuelle veut abolir);

Considérant qu'avec l'échéancier proposé, la MRC doit dans les moindres détails, mais sans dépasser le montant de la subvention, étayer les coûts reliés pour chacune des activités prévues et celles-ci doivent être prouvées par une pièce justificative;

Considérant que les formulaires et les exigences (annexe 1) fournis par les directions régionales de ce ministère sont différents d'une région administrative à une autre;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux appuie les démarches entreprises par la MRC des Pays-d'en-Haut auprès des unions municipales (Fédération québécoise des municipalités et Union des municipalités du Québec) afin de rencontrer le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, afin de dénouer cette difficulté administrative concernant le financement du fonctionnement des MRC.

Il est également résolu que copie conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, ainsi qu'à la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

Adoptée.

**10. CORRESPONDANCE**

- Ville de Trois-Rivières (Chapitres 6/2011, 7 et 16 des règlements de 2011);
- MRC de Maskinongé (Règlement 219-11 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé).

**11. ACCUSÉS RÉCEPTION**

Aucun document n'est présenté.

**12. POUR VOTRE INFORMATION**

- Commission scolaire du Chemin-du-Roy (Plan triennal 2011-2014).

**13. AUTRES SUJETS QUI POURRONT SE PRÉSENTER SOUS RÉSERVE DE L'ARTICLE 148.1 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC**

2011-02-021

**13a. FORMATION D'UN COMITÉ POUR LE 10<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE FONDATION DE LA MRC DES CHENAUX**

Considérant qu'en 2012 notre MRC soulignera ses dix années d'existence;

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu à l'unanimité de former un comité pour organiser des activités commémoratives pour cette occasion et de nommer messieurs Christian Fortin et Alain Guillemette membres de ce comité auquel pourront s'adjoindre des membres du personnel de la MRC et du CLD.

Adoptée.

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

2011-02-022

**15. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À vingt heures et vingt-huit minutes (20 h 28), il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL

---

PRÉFET